

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 6 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue à huis clos, le 6 juillet 2020 à 19 h 00, par visioconférence.

Sont présents par visioconférence :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Est absent : Madame Ariane Matteau Conseillère

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 30.

Séance ordinaire du 6 juillet 2020 – Séance à huis clos

M.B. 2020-07-06-158

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

Adoptée à l'unanimité

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2020-07-06-159

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2020
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour les mois de mai et juin 2020

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
 - A- Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2020-2021 – Volet B – Autorisation signature entente
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2020
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2020
- 100-7 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - A- Liste des immeubles devant être vendus
 - B- Mandat à un représentant
- 100-8 Aide à l'inspecteur municipal – Appel de candidatures
- 100-9 MRCVG – Service évaluation – Demande de rencontre
- 100-10 Taux d'intérêt applicable aux versements des taxes 2020

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal et du directeur des travaux publics
- 300-2 Projet de transport en commun – Transport adapté et collectif
- 300-3 Pont de fer Bouchette – Passerelle piétonnière

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Travaux de réparation
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
 - A- Préposé au site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Technicien en hygiène du milieu – Confirmation d'embauche
- 400-6 Demandes de branchement aux réseaux municipaux
 - A- 13 chemin de la Ferme-des-Six
 - B- 9 chemin de la Ferme-des-Six
 - C- 85 au 91 rue Principale

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant les mois de mai et juin 2020
- 600-3 Fonds régions et ruralité (FRR) 2020-2021
- 600-4 Fonds des petites collectivités – Mise à jour – Travaux secteur lac des Père et Baie Gabriel
- 600-5 Association du lac Cameron - Demande de contribution 2020 – Tests d'eau

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

M.B. 2020-07-06-160

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2020

M.B. 2020-07-06-161

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour les mois de mai et juin 2020

Le maire, Gilles Bastien, a déposé, son rapport d'activités pour les mois de mai et juin 2020.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 30 juin 2020 est déposé pour information aux membres du conseil.

Camion 6 roues – Acquisition

M.B. 2020-07-06-162

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour effectuer les recherches adéquates en vue de procéder à l'acquisition d'un camion 6 roues.

Adoptée à l'unanimité

A- Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2020-2121 – Volet B – Autorisation signature entente

M.B. 2020-07-06-163

Considérant la résolution M.B. 2020-06-01-147 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} juin 2020;

Considérant que cette résolution autorisait la directrice générale à compléter une demande de subvention dans le cadre du programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche sportive et ce, pour l'installation d'une station de nettoyage de bateaux;

Considérant qu'advenant que le ministère accorde une subvention à la municipalité, il y a lieu de nommer un signataire représentant la municipalité pour l'entente à intervenir entre les parties;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour agir au nom de la municipalité et pour signer l'entente à intervenir dans le cadre du programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche sportive et ce, pour l'installation d'une station de nettoyage de bateaux.

Adoptée à l'unanimité

100-2 **Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2020-07-06-164

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 30 juin 2020, pour un montant total de 4 898.65 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 **Suivi budgétaire du projet de voirie**

100-4 **Approbation de la liste des virements de crédits**

100-5 **Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2020**

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, mentionne qu'il se retire pour le traitement des points 100-5 et 100-6.

M.B. 2020-07-06-165

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2020 pour un montant total de 68 406.28 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 **Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2020**

M.B. 2020-07-06-166

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2020 pour un montant de 90 252.84 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, mentionne qu'il reprend son siège à la table du conseil.

100-7 **Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**

A- **Liste des immeubles devant être vendus**

M.B. 2020-07-06-167

Considérant que la secrétaire-trésorière soumet aux membres du conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 5 novembre 2020, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que :

Ledit état soit et est approuvé par les membres du conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées et qui sont inclus dans ladite liste déposée par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

B- **Mandat à un représentant**

M.B. 2020-07-06-168

Attendu que la municipalité de Bouchette peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

Attendu que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro M.B. 2020-07-06-# adoptée séance tenante;

Attendu que les membres du conseil croient opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, les membres du conseil autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 novembre 2020 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Aide à l'inspecteur municipal – Appel de candidatures

M.B. 2020-07-06-169

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel de candidatures pour combler un poste au niveau de l'aménagement et l'urbanisme, soit le poste d'aide à l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

100-9 MRCVG – Service évaluation – Demande de rencontre

M.B. 2020-07-06-170

Considérant le dépôt du rôle d'évaluation pour les années 2020, 2021 et 2022 par le service d'évaluation de la MRCVG,

Considérant que des propriétés ont subi de très fortes hausses d'évaluation sans qu'il n'y soit apporté aucune amélioration immobilière,

Considérant que cette hausse est parfois de 300%,

Considérant que des propriétés d'apparences semblables ont des hausses très variables,

Considérant que l'évaluation aurait été produite avec un nouveau logiciel,

Considérant les démarches entreprises par le maire Gilles Bastien auprès du service d'évaluation pour obtenir des explications,

Considérant la réponse positive du service d'évaluation à cette requête, soit de rencontrer le conseil et notre administration municipale,

En conséquence, il est proposé par Yvon Pelletier et appuyé par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale afin d'organiser cette rencontre.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Taux d'intérêt applicable aux versements des taxes 2020

M.B. 2020-07-06-171

Considérant la résolution M.B. 2020-05-04-114 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 4 mai 2020;

Considérant que cette résolution mentionnait qu'en raison des circonstances exceptionnelles reliées à la COVID-19, le taux d'intérêt sur les taxes exigibles pour l'année courante est de 0% et ce jusqu'au 30 juin 2020;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que le conseil autorise que le taux d'intérêt sur les taxes exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % et ce, jusqu'au 30 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de juin 2020.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal et du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, un résumé de la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de juin 2020, depuis son entrée en poste.

300-2 Projet de transport en commun – Transport adapté et collectif

M.B. 2020-07-06-172

Considérant l'adoption de la phase « A » du plan de services proposé par le Regroupement des Transports Adaptés et Collectifs Ruraux de l'Outaouais le 30 juin 2020 par le conseil des maires de la MRCVG;

Considérant que la municipalité de Bouchette ne fait pas partie du circuit prévu;

Considérant que la municipalité a toujours été desservie par un circuit d'autobus;

Considérant que l'explication donnée à cette situation est de réduire de cinq minutes le temps de transport de Grand-Remous à Ottawa. Il passerait alors de 2 heures 45 minutes à 2 heures 50 minutes;

Considérant que plusieurs personnes de notre municipalité seront affectées par cette situation;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu :

- que les membres du conseil municipal de Bouchette désirent signifier à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, leur mécontentement à l'effet que la municipalité de Bouchette ne soit pas desservie par le plan de service qui a été déposé dans le projet de transport en commun;
- Qu'une rencontre puisse se tenir avec les responsables du projet.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les membres ont discuté du projet de résolution qui a été déposé. Il a été convenu que le considérant mentionnant le nom d'une autre municipalité soit enlevé.

Le vote est demandé sur la modification et tous les membres présents incluant le maire votent en faveur de cette modification.

300-3 Pont de fer Bouchette - Passerelle piétonnière

M.B. 2020-07-06-173

Considérant l'absence de passerelle piétonnière sécuritaire sur le pont de Bouchette enjambant la rivière Gatineau,

Considérant que la zone urbaine de Bouchette s'étend des deux côtés de ce pont,

Considérant que les citoyens de Bouchette circulent fréquemment sur ce pont, dont des enfants,

Considérant que tous les ponts situés sur la rivière Gatineau en milieu urbain ont une passerelle piétonnière, et ce, de Grand-Remous à la ville de Gatineau, sauf celui de Bouchette,

Considérant l'important trafic qui emprunte ce pont, notamment pour se rendre vers Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ou vers les nombreux chalets du côté Est de la rivière Gatineau,

Considérant que ce pont n'a qu'une seule voie,

Considérant l'étroitesse de ce pont, particulièrement dans sa partie Est,

Considérant que ce pont est la dernière infrastructure historique de ce type dans notre MRC,

Considérant que la région y gagnerait à le mettre en valeur,

Considérant que de nouveaux ponts ont été construits dans la MRCVG et ce, avec une passerelle piétonnière,

Considérant la correspondance reçue en juillet 2018 en provenance de Madame Stéphanie Vallée, députée, qui appuyait notre demande à l'effet qu'une passerelle piétonnière était nécessaire afin d'assurer la sécurité des piétons et cyclistes;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de demander au MTQ de procéder dans les plus brefs délais à la conception et à l'installation d'une passerelle piétonnière sécuritaire qui respectera en même temps les caractéristiques historiques de ce pont. Il est aussi résolu de demander l'appui de la MRCVG.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les membres ont discuté du projet de résolution qui a été déposé. Il a été convenu d'enlever le considérant citant le bassin de population vivant sur le côté est et de modifier le considérant concernant le pont de Gracefield.

Le vote est demandé sur la modification et tous les membres présents, incluant le maire, votent en faveur de cette modification.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Travaux de réparations

M.B. 2020-07-06-174

Considérant que des travaux de réparation sont nécessaires à l'usine d'épuration et ce, entre autres, sur les roulements à billes;

Considérant que quatre roulements à billes doivent être changés de même qu'un arbre de transmission (« shaft »);

Considérant que ces réparations sont nécessaires;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de débloquer les crédits budgétaires nécessaires et d'autoriser la directrice générale à permettre l'exécution des travaux de réparation à l'usine d'épuration.

Adoptée à l'unanimité

Usine d'épuration et réseau d'égout - Travaux de réparations - Paiement

M.B. 2020-07-06-175

Considérant les travaux de réparation à l'usine d'épuration;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder au paiement de la facture déposée par Soudure mobile Sylvain Lefebvre au montant de 8 295.45\$ et ce, pour la fabrication des fournitures et l'acquisition de pièces pour les travaux de réparation de l'usine d'épuration.

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

A- Préposé au site des lagunes

M.B. 2020-07-06-176

Considérant que le préposé au site des lagunes en poste depuis quelques années, n'est plus disponible pour exécuter le travail;

Considérant les recherches effectuées en vue de procéder à son remplacement;

Considérant que monsieur Pierre Bergeron nous a mentionné être intéressé et disponible pour effectuer ce travail pour la municipalité de Bouchette;

Considérant les discussions intervenues entre monsieur Bergeron et le personnel administratif de la municipalité, discussions entre autres concernant l'horaire de travail;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Pierre Bergeron, travailleur autonome, comme préposé au site des lagunes.

Adoptée à l'unanimité

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Technicien en hygiène du milieu – Confirmation d'embauche

M.B. 2020-07-06-177

Considérant la résolution M.B. 2020-04-06-094 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 avril 2020, résolution qui mandatait la directrice générale pour lancer un appel de candidatures et à finaliser tout le processus d'embauche d'un candidat pour le poste de technicien en hygiène du milieu;

Considérant le suivi effectué par la directrice générale suite à la réception des curriculum vitae pour ce poste;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de confirmer l'embauche de Nathan Carle Lefebvre, en tant que technicien en hygiène du milieu, au taux horaire convenu et ce, pour la période estivale 2020.

Adoptée à l'unanimité

400-6 Demandes de branchement aux réseaux municipaux

- A- 13 chemin de la Ferme-des-Six
- B- 9 chemin de la Ferme-des-Six
- C- 85 au 91 rue Principale

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, mentionne qu'il se retire pour le traitement des points 400-6A et 400-6B.

Demandes de branchement aux réseaux municipaux – 9 et 13 chemin de la Ferme-des-Six

M.B. 2020-07-06-178

Considérant les deux demandes de branchement aux réseaux municipaux, aqueduc et égout;

Considérant qu'après vérifications auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ces deux demandes peuvent être considérées comme des branchements;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de répondre positivement afin de permettre le branchement aux deux réseaux municipaux pour les deux propriétés, soit le 9 et le 13 chemin de la Ferme-des-Six et ce, en toute conformité aux différents règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, mentionne qu'il reprend son siège à la table du conseil.

Demandes de branchement aux réseaux municipaux – 85 au 91 rue Principale

Note au procès-verbal

Ce sujet sera étudié en priorité lors du prochain atelier de travail.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

M.B. 2020-07-06-179

Considérant que le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

Considérant l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

Considérant que dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

Considérant que l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

Considérant que la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

Considérant qu'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

Considérant que le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

Considérant que le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

Qu'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

Que les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 36 rue Principale, à l'attention de Claudia Lacroix ou par courriel, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

Qu'une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure;

Adoptée à l'unanimité

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant les mois de mai et juin 2020

Les statistiques relatives aux permis émis durant les mois de mai et juin 2020 sont déposées.

600-3 **Fonds régions et ruralité (FRR) 2020-2021**

Note au procès-verbal

Ce sujet sera discuté lors du prochain atelier de travail.

600-4 **Fonds des petites collectivités – Mise à jour – Travaux secteur Lac des Pères et Baie Gabriel**

Note au procès-verbal

Le maire mentionne qu'il prend le mandat afin de voir si la subvention est encore disponible.

600-5 **Association du lac Cameron - Demande de contribution 2020 – Tests d'eau**

M.B. 2020-07-06-180

Considérant la demande de contribution reçue du président de l'Association du lac Cameron, monsieur Marc Racine;

Considérant que cette contribution servira à défrayer une partie des coûts visant les analyses de l'eau du lac Cameron;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de contribuer la somme de 250\$ pour l'exécution de tests d'eau effectués par l'Association pour la protection du lac Cameron.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 **Pont de Bouchette – Couverture dans le rapport annuel du MTQ**

M.B. 2020-07-06-181

Considérant la correspondance reçue du ministère des Transports à l'effet que notre pont de fer sera mis à l'honneur;

Considérant que cette mise à l'honneur consiste à ce que la photo du pont de fer de Bouchette servira de page couverture du rapport annuel de gestion du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est convenu de transmettre une lettre de remerciement au ministère pour cette action visant à nous placer en avant plan.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Bourse de mérite scolaire

Note au procès-verbal

Il est convenu qu'un étudiant du secondaire peut être considéré comme finissant si ce dernier continue ses études en vue d'obtenir un diplôme d'études professionnelles.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Séance tenue à huis clos.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2020-07-06-182

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière